



Bilatérale Ministre - 23 mai 2023 Déclaration liminaire CFDT

Monsieur le Ministre,

La CFDT est aujourd'hui présente pour un échange avec vous, le premier depuis le Conseil commun du 2 février, et en bilatérale, le premier depuis le début du mois de janvier...

Si aucune réunion de s'est tenue jusqu'à la semaine dernière, les échanges n'ont jamais totalement cessé avec vos services parce que la CFDT, comme d'autres organisations, n'oublie pas que son travail est de se mobiliser pour améliorer la situation des travailleurs de la Fonction publique.

Pour autant, il n'est pas possible, vous vous en doutez, de renouer contact et dialogue en passant sous silence le conflit -inachevé- autour de la réforme des retraites. Ce qui s'est dit lors des multiples journées de manifestations, c'est du désaccord, de la colère, mais aussi de la solidarité entre les travailleurs et les fins de non-recevoir successives n'ont donné aucune voie de sortie à ce mouvement. Aujourd'hui, la colère se mue en ressentiment, et celui-ci ne se gommara pas d'un trait de plume.

Sur les retraites donc. D'abord, comme Laurent Berger a eu l'occasion de le dire à la Première ministre, nous vous disons aussi que ce qui se passe autour de la PPL du groupe LIOT renforce nos inquiétudes démocratiques. Ne pas laisser le Parlement débattre et voter amplifierait la crise et le ressentiment. L'argument de la création de dépenses nouvelles ne tient pas quand le texte ouvre la possibilité d'une conférence de financement pour justement résoudre la question financière.

Empêcher ce vote ne fera qu'accroître la défiance à l'égard des institutions et de nos règles démocratiques. À l'inverse, malgré la difficulté politique que nous n'ignorons pas, permettre le vote de la représentation nationale participera de l'indispensable et urgente restauration de la confiance.

Votre message d'invitation, Monsieur le ministre, proposait deux thématiques : celle du pouvoir d'achat, sans exclure l'ensemble de l'agenda social. Nous commencerons par l'agenda social.

Qui dit agenda, dit calendrier, méthode et thèmes. Les thèmes nous ont été adressés à la fin de l'hiver, après de nombreux échanges. Nous ne les remettons pas en question. La raison appelle à revoir le calendrier et la priorisation des thématiques.

Sur le calendrier, le temps n'est plus ni à la vitesse, ni à l'accélération, ni à l'enchaînement sans fin des annonces qui les rend toutes inaudibles.

Sur la méthode, une fois les priorités validées, il faudra se mettre autour de la table pour construire un accord de méthode qui devra dire pour chaque thématique, ce qui relève de la négociation, ce qui relève de la concertation et ce qui peut aussi parfois relever de la consultation (à condition bien sûr que la consultation ne se limite pas à une simple information).

Sur les thématiques, nous y venons, en précisant que pour l'ensemble des sujets, les concertations et négociations à venir couvrent l'ensemble des agents publics, quel que soit leur statut, fonctionnaire ou contractuel.

La **protection sociale complémentaire** nous inquiète particulièrement. Un an de retard sur la mise en œuvre de l'accord interministériel unanime sur la santé dans le versant État, des négociations qui patinent pour le versant hospitalier. À ce jour, c'est le versant territorial qui semble le moins à la peine. La prise de conscience des employeurs territoriaux de l'importance de ce sujet en matière d'accès aux soins des agents et de leurs familles, mais aussi en matière d'attractivité, n'est certainement pas étrangère à ce constat.

La CFDT ne peut que regretter et dénoncer une approche budgétaire pour les deux autres versants, qui pénalise les agents mais aussi les employeurs. Vous le savez, nous sommes convaincus que les intérêts des agents et ceux du service public peuvent être convergents. Nous avons désormais besoin d'assurances et d'engagements forts sur la mise en œuvre des accords signés et sur les volontés d'aboutir, côté gouvernement, sur les négociations engagées (prévoyance à l'État et Santé à la FPH). Cela ne pourra se faire que si, comme en 2021-2022 pour la complémentaire Santé à l'État, nous avons une vraie négociation. Pour cela, il faudra que les employeurs entendent que la négociation doit impérativement déboucher sur des améliorations de l'existant, en admettant que la protection sociale a un coût mais aussi des bénéfices.

Il faut faire confiance aux organisations syndicales et aux employeurs publics pour négocier. Il ne faut plus de circulaire prise l'été sans en prévenir les représentants du personnel qui jette un voile de défiance par rapport à un accord signé, suivi d'un décret.

En tous cas, la CFDT ne lâchera pas sur ces exigences, dont l'accès à une participation des employeurs à la complémentaire santé pour tous les agents publics, l'accès à une prévoyance améliorée statutairement pour tous les agents publics, et si besoin, une complémentaire prévoyance obligatoirement financée pour partie par les employeurs.

Sur le **dialogue social**, la raison veut que nous admettions le report de ce chapitre à 2024. Mais nous ne le lâcherons pas. Et, vous devez vous en douter, nous demanderons que ce chantier inclut un premier bilan de la mise en œuvre de la loi TFP sur les instances pour y apporter les correctifs nécessaires (nous pensons particulièrement à la question des promotions et avancements pour les CAP et à question des formations spécialisées sur lesquelles nous avons porté des revendications qui restent d'actualité : la possibilité de mandater l'ensemble des représentants, la reprise des compétences des CHSCT, une meilleure couverture des agents en abaissant le seuil de l'obligation à 50 agents,...). On ne peut pas attendre une dégradation du dialogue social similaire à celle constatée dans le secteur privé pour agir.

Mais ce chapitre ne peut se limiter à cela : la CFDT rappelle son exigence de revoir la composition du Conseil commun (réduire son nombre de sièges à 20), son exigence de revoir la question des moyens des organisations syndicales, et de mieux garantir les droits à l'avancement et à la carrière pour l'ensemble des bénéficiaires de droit syndical.

Enfin, et sans plus tarder maintenant, il faut se mettre à la préparation des élections professionnelles de 2026.

Sur le chantier intitulé « Fonction publique + », la CFDT souhaite que l'agenda se recentre sur le **travail**. Mise en œuvre du Plan Santé au Travail, organisation du

travail (dont télétravail, droit à la déconnexion, protection des données, conciliation vie professionnelle-vie personnelle), conditions de travail, doivent être au menu des prochaines semaines, sans oublier la mise en œuvre, pour les agents publics aussi, du Compte-épargne temps universel (CETU) revendiqué par la CFDT. Sur chacun de ces sujets, il faudra veiller à une articulation entre les différents niveaux de mise en œuvre, et les cadres de proximité devront être accompagnés pour une effectivité des avancées au plus près du terrain et du travail réel.

Ce chapitre ne doit pas écarter les thématiques étroitement liées au report de l'âge d'ouverture des droits voulu par le gouvernement : mise en œuvre de la retraite progressive et prévention de l'usure. Sur la retraite progressive, la CFDT souhaite que les agents publics puissent en bénéficier de manière utile à 60 ans plutôt qu'à 62 ans. Les fonctionnaires bénéficiant de la catégorie active ne doivent pas non plus en être exclus. Et sur ce point, les concertations doivent s'engager rapidement pour bénéficier à l'ensemble des agents publics. Nous n'oublions pas que c'est dès le 1er septembre que le gouvernement a voulu mettre en œuvre sa réforme des retraites.

Sur la prévention de l'usure, il reste aujourd'hui incompréhensible que le versant État ne bénéficie d'aucun projet de fonds de prévention, alors qu'ils sont annoncés pour la FPH et la FPT.

Enfin, nous en venons à la préoccupation de plus en plus forte dans le quotidien des travailleurs : le **pouvoir d'achat**.

C'est sans attendre que la CFDT vous demande de confirmer la tenue rapide d'une conférence salariale, voire d'une négociation. Le point où nous en sommes aujourd'hui (une inflation qui perdure à un niveau élevé, des dépenses contraintes qui sont impactées par l'inflation la plus forte, une augmentation du SMIC qui concerne 20 % des effectifs, un tassement des grilles insupportable, une attractivité en berne, des difficultés de fonctionnement et donc, une baisse de qualité des services rendus au public) appelle des mesures fortes, et rapides.

Concernant les mesures d'urgence, la CFDT porte deux revendications :

- Une revalorisation de la valeur du point d'indice, mesure proportionnelle à la rémunération et emblématique, car tout le monde est impacté par l'inflation.
- Une attribution de points d'indice, mesure forfaitaire plus favorable aux agents dont les rémunérations sont basses, et qui ont une part importante de dépenses contraintes.

Le total de ces deux mesures devra être supérieur à la revalorisation de 3,5 % de la valeur du point de 2022.

Et, dans le cadre du chantier structurel qui devra aboutir rapidement et pour tous les agents publics, il faudra apporter des solutions plus pérennes : définir un déclenchement de négociations obligatoires, donner des perspectives d'évolution de la rémunération tout au long de la carrière, mieux reconnaître les qualifications, les prises de responsabilités.

Ce chantier structurel devra aussi permettre de traiter d'enjeux importants pour un service public de qualité en lien avec son attractivité : les questions d'accès à la fonction publique et particulièrement à l'emploi titulaire ; l'égalité entre les femmes et les hommes ; les accompagnements à offrir aux agents, qui vont de la formation aux politiques d'action sociale en passant par le logement, ...

En résumé : il est plus que temps de mieux reconnaître le travail et la contribution à l'intérêt général des agents publics, en les valorisant par des politiques plus dynamiques et plus attractives.